

Le 15 janvier 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

QUALITE DE L'EAU POTABLE : RESTRICTION DE CONSOMMATION SUR 11 COMMUNES DE LA HAUTE-MARNE

Dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau destinée à la consommation humaine, l'Agence Régionale de Santé Grand Est a mis en évidence un épisode de contamination microbiologique affectant le réseau de distribution d'eau potable géré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Marne Rognon.

Ce réseau alimente les communes de Brethenay, Buxières-les-Villiers, Condes, Euffigneix, Jonchery, Laharmand, Sarcicourt, Valdelancourt, Villiers-le-Sec, ainsi que les communes d'Autreville-sur-la-Renne et Montsaon, soit 11 communes concernées.

Résultats d'analyses non conformes

Un prélèvement réalisé le 12 janvier 2026 sur le réseau de la commune de Jonchery a révélé, à réception des résultats le 14 janvier 2026, une contamination microbiologique importante avec la présence de germes indicateurs d'une contamination fécale.

L'analyse a également mis en évidence une désinfection insuffisante de l'eau au moment du prélèvement.

Ces résultats traduisent une non-conformité majeure et un risque sanitaire avéré, nécessitant une réaction immédiate.

Mesures prises

Dès le 14 janvier 2026, l'ARS Grand Est a demandé au syndicat :

- de restreindre immédiatement les usages de l'eau à des fins de consommation,
- d'informer sans délai les abonnés,
- et de mettre en œuvre des actions correctives afin de rétablir la conformité de l'eau distribuée.

Le syndicat a engagé sans délai :

- des purges du réseau,
- une rechloration renforcée, afin de rétablir un niveau de désinfection satisfaisant.

Parallèlement, une distribution de bouteilles d'eau a été organisée pour les habitants des communes concernées.

L'information à la population a été relayée par les collectivités locales, notamment via les supports municipaux et l'application Panneau Pocket.

Un recontrôle complet de la qualité de l'eau sera effectué le 16 janvier 2026 sur l'ensemble des 11 communes concernées, afin d'évaluer l'efficacité des mesures correctives mises en œuvre.

Les premiers résultats sont attendus dans un délai d'environ 48 heures après les prélèvements.

Recommandations à la population

Dans l'attente de résultats d'analyses conformes, la consommation de l'eau du robinet est fortement déconseillée pour l'ensemble des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, brossage des dents).

Le syndicat informera ses abonnés de l'évolution de la situation dès réception des résultats et des conclusions de l'ARS

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr